

AUTORISATION DROITS A L'IMAGE ET AUX PROPOS

(personne mineure ou majeure protégée)

Nous soussignés et
demeurant.....

.....
agissant en qualité de

autorisons les personnes habilitées par le diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin à photographier, à publier toutes les prises de vues et de sons et à utiliser l'image concernant :

Prénom : Nom :

Date de naissance :

Les photographies, vidéos et sons pourront être exploités et utilisés directement par les services du diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment dans les moyens de communication : revue «La Vie Diocésaine de Soissons» et ses hors-série, journaux paroissiaux diocésains, sites internet diocésain et paroissiaux, affiches, flyers, tracts, brochures, dépliants, signets, expositions culturelles,...

Nous nous engageons à ne pas tenir responsables les personnes habilitées par le diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin en ce qui concerne la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que la personne précitée n'est pas liée par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait en 2 exemplaires et de bonne foi à, le

(Signatures précédées des noms, prénoms et qualité des représentants légaux)